

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Actes des sociétés (A)  
- Dépôt le 18/12/2024 - 7936 - 1958 B 00002 - 581 780 020 - GROUPE STECO-HSF

« GROUPE STECO-HSF »  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 300 000 Euros  
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) – 5 Rue François Hennebique  
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2024**

Par signature électronique,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 300 000 Euros, divisé en 6 793 actions, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MENOUE, Président.

Monsieur Jacky TIFFOUIN est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 6 793 actions sur les 6 793 actions composant le capital social.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- les copies de la lettre de convocation adressée aux associés,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que les documents devant être mis à disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- \* Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- \* Accomplissement des formalités de publicité.

Il donne lecture du rapport du Président puis déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour :

- en qualité de **Commissaire aux Comptes titulaire**, Madame Maud GUERIN, Commissaire aux Comptes inscrit auprès la Haute Autorité de l'Audit, demeurant à NIORT (79000) - 63 Rue de la Coudraie, en remplacement de Monsieur Michel APERCE, décédé,
- et en qualité de **Commissaire aux Comptes suppléant**, Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON, Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Haute Autorité de l'Audit, demeurant à SURESNES (92150) 25 Rue du Docteur Emile ROUX, en remplacement de Monsieur Pierre DUPOUY, démissionnaire,

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes ainsi nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028. A cet égard, le premier exercice à contrôler sera celui ayant expiré le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux Commissaires aux comptes ont fait connaître par avance leur acceptation de ces mandats.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les décisions de la présente Assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le Président et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric MENO

Jacky TIFFOUIN

DocuSigned by:  
*MENO Frédéric*  
91D14EE176094D1...

DocuSigned by:  
*Jacky TIFFOUIN*  
F06E04D9F21E415...